



Infos SMKRP

5 janvier 2017

Le Conseil d'administration du Syndicat des kinésithérapeutes de Paris vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017

L'an dernier fut marqué par des avancées de la kinésithérapie : la nouvelle définition de la profession peut nous permettre d'espérer voir une évolution de notre champ d'intervention, même si son premier effet est de devoir partager la pratique du massage de confort.

La réforme de la formation initiale est mise en œuvre et nos étudiants se voient désormais être bénéficiaires de bourses d'études au même titre que les autres étudiants de l'enseignement supérieur.

Cependant, les conditions d'exercice n'ont pas été améliorées. Alors que la charge administrative n'a pas diminué, que les loyers et autres frais liés à l'activité ont augmenté, que les conditions de circulation et de stationnement sont de plus en plus difficiles, aucune revalorisation financière de nos tarifs n'est intervenue ni même une amélioration de notre protection sociale. Par ailleurs, la kinésithérapie exercée au sein des établissements de santé est constamment remise en question : non valorisée, elle est menacée de substitution par d'autres professions.

Le premier trimestre 2017 donne lieu à des négociations conventionnelles. L'enjeu est simple : la profession acceptera-t-elle la régulation démographique que souhaite voir mettre en œuvre la Sécurité Sociale et si oui à quel prix ?

Pour l'heure, il semble qu'aucune revalorisation tarifaire ne soit envisagée par l'Assurance Maladie. Seule une intention de réforme très partielle de la nomenclature - sans qu'elle induise nécessairement une revalorisation des actes - est proposée.

En mai, devraient avoir lieu les élections ordinaires. Espérons qu'elles permettent de voir des nouveaux élus attachés à remplir les missions de l'Ordre - comme c'est le cas au Conseil de Paris - et ne pas vouloir tout gérer, prendre la place des syndicats, des scientifiques ou des représentants de la démocratie sanitaire. Plus que tout, espérons que l'Ordre, en agissant aussi contre les dérives de quelques praticiens portant préjudice à toute la profession, ne supprime pas la diversité des pratiques

et des manières variées de travailler qui contribuent à la richesse de la kinésithérapie.

Après les présidentielles, se dessinera en juin une nouvelle Assemblée Nationale. Entre l'espérance ou les craintes, c'est avant tout l'incertitude. Une chose est certaine, pour maintenir notre niveau de rémunération l'usage du dépassement d'honoraires est indispensable pour ne pas nous voir condamnés à l'augmentation de notre nombre d'heures de travail.

Pour garder ces possibilités, défendre et faire connaître notre rôle auprès des patients, se battre pour une revalorisation de nos honoraires, nos syndicats doivent devenir plus forts, peser davantage grâce au nombre de leurs adhérents, comme c'est le cas des autres professions, en particulier celles qui n'ont que l'idée de se substituer aux kinésithérapeutes.

C'est le vœu que nous formulons pour cette nouvelle année : que les kinésithérapeutes parisiens se fédèrent en nombre. Adhérer au syndicat outre les services qu'il procure, c'est faire bloc et pouvoir dire que nous sommes mobilisés. Nous le sommes oh combien auprès de nos patients ; soyons-le face au Gouvernement, aux Caisses et à toutes ces administrations qui méprisent, souvent par ignorance, les professionnels de santé passionnés que nous sommes.

Ludwig SERRE
Président

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

ADHÉRER

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
01.45.22.49.80
smknp@smknp.org